

CONSEIL COMMUNAL DE ROUGEMONT

Procès-verbal no 1/2013 **de la séance du 07 mai 2013**

Il est 20h15. lorsque le président ouvre cette séance en adressant la bienvenue aux personnes présentes et salue la présence de Mme Claire Duperrex représentante pour le Journal du Pays-d'Enhaut.

Président : M. Colin Rayroud

Sont présents : 33 conseillers/ères
La Municipalité (excepté Frédéric Blum, excusé)
Danièle Lenoir

Sont excusés : M. Colin Karlen
M. Pascal Oesch

Le quorum (17) étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

L'ordre du jour ci-dessous est accepté à l'unanimité :

1) Procès-verbal de la dernière séance du 01.12.2012
2) Communications du Bureau
3) Communications de la Municipalité
4) Préavis no 01/2013 Demande de crédit pour la réfection du bâtiment d'habitation des Plan Pra
5) Préavis no 02/2013 Demande de crédit d'ouvrage pour la construction du nouveau Collège Henchoz
6) Divers et propositions individuelles

Après lecture de la bénédiction divine, le président ouvre les débats.

1) Procès-verbal de la dernière séance

Le PV du 01.12.2012 est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

2) Communications du Bureau

Pour revenir à l'intervention de Mme Sofie Weibull au sujet de la gestion des déchets, le président annonce avoir reçu par la Municipalité le dossier qui est fourni aux nouveaux habitants de la commune. L'information y est très complète et explicite. Le dossier est à disposition si un conseiller souhaite le consulter.

Le président donne lecture de la lettre de M. Roland Berdoz, Préfet du district Riviera – Pays-d'Enhaut, datée du 18.12.2012, concernant le budget 2013 et l'acte de refus par le Conseil communal des dépenses liées à la facture sociale et à la réforme policière.

Le président rappelle aux conseillers la date du 27 mai 2013 à 17h30 à la Tour-de-Peilz pour la soirée d'information concernant les modifications de la loi sur les communes. Les conseillers intéressés s'annoncent vers la secrétaire Daphné Waser pour organiser les véhicules.

3) Communications de la Municipalité

Mme Claire-Lise Blum Buri, syndic

- Après de nombreuses séances de négociation avec le Conseil d'Etat concernant la problématique de la facture sociale (soins à domicile, moratoire sur les routes, police) L'UCV (Union des communes vaudoises) n'est pas entendue face à ses interlocuteurs (Pascal Broulis, Pierre-Yves Maillard et Béatrice Métraux). L'UCV ne se sent pas un interlocuteur pris au sérieux et parle de dissolution. Affaire à suivre
- La commune de Saanen a mis sur pied une commission concernant la BDG. Ceci suite au mécontentement de plusieurs citoyens de la commune de Saanen qui soulèvent un dysfonctionnement au sein de BDG. La commission est composée des communes concernées par BDG et de citoyens. Selon un audit, il n'y a pas de dysfonctionnement dans la gestion, mais les chiffres restent bas. Le problème est connu : trop d'installations et pas assez de clients. L'étape suivante consiste à demander de l'aide au bureau « Trimea AG » pour être plus performant et obtenir de meilleurs exercices.
- Une séance d'information, pour les conseillers communaux et le public, est prévue le 4 juin 2013 au sujet d'une coopérative de logements. Le vœu de la commune est de continuer la création de logements pour les habitants du village. La formule de coopérative a été retenue, car ne pèjore pas les finances de la commune vu que le projet s'autofinance et le but social est atteint. La commune ferait également partie de la coopérative pour garder un lien et suivre l'évolution du patrimoine immobilier. Depuis plus d'une année, la Municipalité se penche sur ce dossier et arrive à bout touchant, les statuts y relatifs ont été présentés au Conseil d'Etat. Cette formule innovatrice a été complimentée par les autorités cantonales. La cerise sur le gâteau est que la commune récupère environ CHF 4 mio. Le dossier est très complexe mais également très intéressant. Si cette opération peut être réalisée, cela permet de garder une marge de manœuvre pour les réalisations prévues lors de cette législature sans augmenter les points d'impôts. Ce sujet fera l'objet d'un préavis lors du prochain conseil du mois de juin.

Mme Clairmonde Yersin

- Autrefois, l'entretien des bassins des villages et des hameaux étaient pris à la charge de la commune sur le compte du réseau d'eau, car ils avaient une utilité publique. Le compte du réseau d'eau devant s'autofinancer, l'entretien des bassins est dès maintenant pris dans les comptes « décoration ». Le premier bassin restauré sera celui situé en face du Cheval Blanc.
- Une réglementation concernant le traitement des petits laits dans les alpages est progressivement mise en œuvre. Les amodiateurs du Pays-d'Enhaut vont recevoir un questionnaire durant l'été pour savoir comment le petit lait est traité. Affaire à suivre.
- Le conseil d'Etat a inclus le financement du projet du Pôle Santé, EMS de l'Etambeau dans son plan 2012-2013, ainsi que le financement du Chanella 2.
- En collaboration avec le Parc Naturel Régional Gruyère Pays-d'Enhaut, un relevé des façades historiques de la commune sera établi. Le livre édité de Kitchen et Henchoz en 1923 sera également remis à jour. Durant l'été, une balade à la découverte des inscriptions des façades de Rougemont sera organisée par le PNR. En fin d'année une

séance d'information sera organisée pour le public et les propriétaires de bâtiments comprenant des inscriptions.

- Le Plan Partiel d'Affectation du Pont de Pierre (grande salle et éventuel futur bâtiment scolaire) est déposé au Canton. Son retour est attendu prochainement.
- Un entretien à la place de jeu par Oesch Fleurs est prévu dans un bref délai, cela s'avère nécessaire après l'hiver rigoureux et la semance tardive du gazon.

Mme Sonia Lang

- L'École de musique change de présidence. Mme Catherine Favrod-Coune passe le relais à Mme Line Grandjean. Mme Grandjean est présidente ad-interim jusqu'à la prochaine assemblée générale pour ensuite être nommée à ce moment-là.
- Le poste de concierge mis au concours à 50% a été attribué à M. Boaventura Da Silva Quintas. Depuis le 22 avril 2013, il est engagé à 100%.
- L'ancien local de voirie a été libéré par les locataires. Son utilisation est à l'étude, mais avec la quantité de matériel à stocker, il en sera fait bon usage.
- La locataire actuelle du Braconnier va cesser son activité et le café a été mis en soumission. La Municipalité a reçu 7 dossiers et 3 postulants seront auditionnés le 14 mai 2013.
- La Poste ferme le 31 mai 2013. L'agence postale, nouvelle formule ouvrira le 3 juin 2013. Une information sera envoyée à toute la population.

M. André Reichenbach

- M. Denis Rosat, actuel Capitaine et remplaçant du Commandant du Service de Défense contre Incendie et de Secours (SDIS) deviendra Commandant. La mutation aura lieu au début 2014.
- A propos de la création d'un centre artisanal au Pays-d'Enhaut. Un groupe de partenaires formé de JPF Construction SA, Gruyère Energie SA et la commune de Château-d'Oex a été constitué en association pour l'étude de ce projet porteur pour la région. Le canton soutient le projet financièrement avec la LADE. Actuellement, le projet est à la phase 1 ; soit l'étude de faisabilité et détermination des besoins exacts (surfaces dépôt, ateliers, bureaux, logements, garages). Une séance d'information publique aura lieu à ce sujet le mardi 21 mai 2013 à 20h au cinéma de Château-d'Oex.
- Le Festival au Pays des Enfants se déroulera du 27.07. au 04.08.2013. Durant cette période, 100 spectacles sont répartis sur les 3 communes. La programmation artistique est terminée. La conférence de presse est agendée au 15 mai 2013 à Montreux. Un chalet d'information sera également présent le jeudi 16 mai 2013 à la Foire de Château-d'Oex. Concernant Rougemont, un chapiteau sera probablement installé au terrain des sports avec deux spectacles par jour et divers ateliers sont prévus dans la grande salle. Il y aura également des déambulations dans la rue et un petit théâtre sur la place de la Gare.
- La course cycliste, le « Tour du Pays de Vaud » qui réunit environ 130 jeunes de moins de 18 ans, les meilleurs du circuit européen. Le 25 mai 2013, Rougemont accueille le départ d'une demi-étape (Rougemont – col des Mosses). Après le départ et si la météo le permet, une course pour les enfants sera organisée sur place.

M. Pierre-Alexandre Yersin

- Les travaux ont repris au séparatif des Coulayes (l'embranchement vers Nadine Thiébaud est fait, les travaux se poursuivent vers la Gissette et l'arrête à Bovet). Une fois les travaux terminés, ce secteur sera assaini.
- Les travaux pour la partie sud de la rue du village (depuis la maison de M. Rochat jusque vers la famille Schopfer et la ruelle de la Gare) vont débuter d'ici 15 jours. L'obtention des servitudes de passage a été difficile, mais c'est réglé. Les travaux vont

pouvoir régler le problème des eaux claires qui partent dans les eaux usées et chargent inutilement la STEP.

- A propos de la STEP, des études sont en cours avec le SESA (Service des eaux, sols et assainissement) pour la remplacer. La STEP actuelle peut encore fonctionner 7-8 ans selon le SESA.
- Les travaux pour la liaison d'eau entre Château-d'Oex et Rougemont vont reprendre le lundi 13 mai 2013, ceci aussitôt après la séance de chantier. Les travaux étaient arrêtés à la hauteur de la ferme des Plan Pra. Les terrains touchés l'automne dernier seront également remis en état.

M. Rodolphe Turrian

- Le contour de Flendruz est en travaux. Suite à un accident d'un automobiliste dans la barrière, il a été constaté que le mur de soutien sous la route est dégarni, la ferraille est rouillée. Il n'y a pas de subventionnement du canton car cela se situe à l'entrée de la localité et c'est à la charge de la commune.
- Pour continuer les travaux de la route du Moulin Dessous, il faut attendre que les travaux du contour seront terminés (estimés à deux mois).
- Concernant le chemin des Ouges, le dossier est en étude aux AF. M. Turrian espère que les travaux démarrent en août-septembre 2013.
- Le chemin de Sau Seri (entre la Saussaz et la route de la vallée des Fenils) a été endommagé suite à une coulée et requiert des travaux conséquents. Des discussions ont eu lieu avec les propriétaires qui sont d'accord pour élargir le chemin et faire deux places d'évitements pour pouvoir se croiser. L'interdiction de circuler sera levée suite à ces travaux.
- Le chemin de Rubloz est toujours en stand by au canton. Ce n'est pas facile de faire avancer le dossier.
- Le pot de fleur qui délimite la zone 30km/h a été déplacé. S'il continue à poser problème, il sera supprimé.

4) Préavis no 01/2013

Demande de crédit pour la réfection du bâtiment d'habitation des Plan Pra

M. Alexandre Rime (bureau Rime Architecture) présente en détail le projet de rénovation du bâtiment des Plan Pra. Il montre les photos de l'état des lieux actuel, plutôt vétuste. Après diverses propositions, c'est la variante 9 qui est retenue par la Municipalité et a servi de base pour le calcul des prix. M. Rime explique qu'au vu du classement de ce bâtiment en catégorie 2, il y a de nombreuses contraintes de base qui limitent beaucoup les possibilités de transformation. Par ex. la répartition et la surface des pièces doit rester d'origine. A noter qu'il y a un seul sanitaire pour tout l'appartement qui fait une surface de 200m². Le bâtiment devra également être mis aux normes pour l'incendie et isolation.

Un document d'estimation des coûts, pièce par pièce, a été établi pour avoir un détail des prix. Avant d'arriver à cette version 9, et étant donné la grandeur du bâtiment, il a aussi été étudié de faire deux appartements. Cette option n'est pas judicieuse, car les pièces doivent rester telles quelles dû au classement niveau 2 de la maison. M. Rime assure qu'une recherche approfondie a été faite pour diminuer les coûts au maximum.

M. Francis Gétaz questionne si le mur anti-incendie qui sépare l'habitation du rural doit se faire en même temps?

M. Alexandre Rime répond que ce sujet a été abordé avec Daniel Martin (Inspecteur de la police du feu de l'ECA). Et il y aurait éventuellement la possibilité d'obtenir un délai pour la

réalisation du mur anti-incendie vers le rural. C'est un gros travail qui se chiffre à environ CHF 40'000.-.

M. Nicolas Blatti demande quels sont les rapports qui ont été demandés par rapport au classement 2 du bâtiment pour connaître ce qui est faisable ou non.

M. Alexandre Rime répond que rien n'a été demandé à ce jour, mais que par rapport à son métier et son expérience en la matière depuis plus de 20 ans et connaissant également l'intransigeance de Mme Antipass à l'Etat de Vaud, il sait exactement quel est la marge de manœuvre dans ce genre de bâtiment. C'est à dire un minimum d'intervention sur la structure du bâtiment original.

M. Thierry Genillard souhaite savoir en quoi consiste les lignes rouge dessinées sur les plans présentés, est-ce que il y aura des dalles ?

M. Alexandre Rime explique que ce n'est que de l'isolation. Il y aura juste une dalle en béton sur la partie arrière de la maison au rez-de-chaussée pour des raisons de hauteur des pièces et il faut creuser pour obtenir la hauteur nécessaire.

Mme Michèle Genillard demande si la toiture sera refaite ?

M. Alexandre Rime dit que la toiture sera laissée en état et pas touchée. C'est une toiture en Eternit qui doit avoir environ 40 ans. Elle devrait tenir encore 15-20 ans.

Mme Stéphanie Graf demande à quelle fréquence il faut alimenter le chauffage pellet à remplissage manuel ?

M. Alexandre Rime explique que pour le moment un prix a été fixé pour un système de chauffage. Le système définitif sera décidé en fonction du budget général. Le choix mentionné requiert un remplissage tous les 3-4 jours.

M. Tell Schwitzguébel souhaite savoir si le toit en Eternit est toujours autorisé avec l'amiante que cela contient ?

M. Alexandre Rime dit que rien n'oblige de changer le toit, car on ne touche pas à la couverture.

Les conseillers n'ayant plus de questions, le président remercie M. Alexandre Rime pour sa présentation et lui souhaite un bon retour chez lui.

Le rapport défavorable de la commission est lu par M. Nicolas Blatti.

Mme Sonia Lang apporte des compléments d'informations au rapport de la commission. (cf annexe).

Mme Claire-Lise Blum Buri, Syndic tient à préciser les critères que la Municipalité a défini avant la mise en location du bâtiment, c'est à dire une famille avec enfants, avec une expérience agricole et donner la chance à un agriculteur qui n'avait pas déjà un domaine. Le fait que ce soit la fille d'une collègue municipale qui sera locataire a suscité des discussions. A chaque discussion qui concerne le sujet des Plan Pra, Mme Clairmonde Yersin quitte l'assemblée et les décisions seront prises sans sa présence.

M. Lionel Feurer demande pourquoi Mme Clairmonde Yersin a signé ce préavis ?

Mme Claire-Lise Blum Buri, Syndic répond qu'en l'absence du Syndic (vacances) c'est le vice-syndic qui signe, qui est en l'occurrence Mme Clairmonde Yersin. C'est la loi.

Mme Annie Schwitzguébel souligne que lors de la sortie de la commission de gestion pour faire le tour du patrimoine de la commune, cette dernière avait mentionné qu'il fallait bien étudier toutes les possibilités à ce sujet et n'a jamais formulé de ne pas vendre les Plan Pra. M. Rodolphe Turrian explique que suite aux divers échanges avec les membres de la commission de gestion, Il n'a jamais eu le sentiment qu'il faudrait vendre les Plan Pra. La Municipalité n'a pas l'optique de vendre le patrimoine bâti de la commune. M. Turrian ajoute qu'il est l'initiateur de ce préavis.

Mme Annie Schwitzguébel dit que c'est un malentendu.

M. Nicolas Blatti interroge s'il est possible de discuter du loyer du locataire.

Mme Sonia Lang répond par la négative et explique que ce n'est pas dans la norme de la commune de faire des négociations. La base se fait sur les chiffres légaux qui sont donnés.

M. Nicolas Blatti cite l'exemple de chalets d'alpage.

Mme Sonia Lang dit que les chalets d'alpage font partie d'un autre dicastère et la Municipale responsable est sortie pour le moment. Une motion peut être déposée pour en discuter ultérieurement. Ce qui est demandé en ce moment c'est une enveloppe de CHF 800'000.- pour rénover un bâtiment qui en a besoin.

M. Nicolas Blatti espère que tout le monde a compris que l'enveloppe sera au moins de CHF 1,2 mio.

M. Thierry Genillard aimerait connaître le montant de location qui serait demandé ?

Mme Sonia Lang répond qu'après les rénovations le loyer annuel serait à CHF 16'200.-. Ce montant est déterminé par le bureau d'estimation de Prométerre et tient compte de la rentabilité du terrain. A savoir que si la Municipalité avait choisi l'option de réaliser deux appartements, le loyer n'aurait même pas pu être augmenté. Cela aurait engendré plus de frais (deux cuisines, deux salles d'eau, etc) pour une rentabilité identique.

M. Thierry Genillard demande s'il a été envisagé de sortir le bâtiment de la zone agricole ?

Mme Sonia Lang affirme que la question a été posée mais que ce n'est pas possible.

M. Rodolphe Turrian précise que pour un domaine en-dessous de 4.5 hectares c'est faisable, mais pas en-dessus. Etant donné que c'est un domaine communal, M. Turrian a approfondi les recherches, et on ne peut pas sortir les Plan Pra de la zone agricole.

M. Nicolas Blatti souligne que la commune ne veut pas négocier le loyer, selon lui ce n'est pas une obligation.

Mme Claire-Lise Blum Buri, Syndic prend le cas de figure que le loyer soit discuté avec le locataire et qu'ensuite celui-ci fasse recours, la commune serait pomme avec le bour.

M. Patrice Yersin déclare que tous les amodiateurs sont dans le même cas, pour les alpages notamment.

Mme Claire-Lise Blum Buri, Syndic recentre la discussion en disant que le sujet est les Plan Pra et si les conseillers estiment qu'il faut renégocier les loyers des alpages, il faut déposer une motion et ce sera abordé dans un prochain conseil.

Mme Blum Buri, Syndic dit qu'il y a un changement de locataire aux Plan Pra, et il est normal de connaître le loyer à mettre sur ce domaine. La commune est consciente que c'est une grosse enveloppe à sortir. Le patrimoine bâti touche l'affectif et il faut savoir qu'à ce jour, la commune a les moyens de le faire. Le vœu est de garder notre patrimoine et de le valoriser. Vendre ce domaine ne va pas apporter beaucoup d'argent à la commune.

Mme Annie Schwitzguébel dit qu'effectivement l'affectif a un gros prix. Est-ce que la mise en vente à un amodiateur privé qui touche des subventions n'est pas envisageable ?

M. Rodolphe Turrian répond qu'effectivement un privé touche des subventions pour la rénovation de l'habitat et du rural. Mais ce n'est pas le cas pour une commune.

M. Denis Rosat précise que le loyer de CHF 1'350.- reste inchangé même après les travaux de rénovation du rural. Le conseil doit faire un choix, est-ce que on met ce prix pour un sujet émotionnel. Ce choix est rendu plus difficile car on connaît tous le prix des loyers sur notre commune et la balance n'est pas tout à fait équilibrée.

Mme Michèle Genillard aimerait être sûre que toutes les démarches ont été faites auprès de Prométerre, car si un privé entreprend les démarches de rénovation, ses charges seraient plus élevées que CHF 1350.- par mois.

Mme Sonia Lang entend bien ceci. Il faut savoir que l'agriculture avec son subventionnement fausse le marché. Pour en revenir au projet c'est un choix. Il n'y a rien de luxueux de prévu dans le bâtiment. La Municipalité demande simplement qu'une somme soit octroyée pour réparer le bâtiment.

Mme Christine Yersin demande s'il y a la possibilité de négocier avec l'amodiateur et de lui faire signer un bail et est-ce qu'il peut vraiment se retourner vers la commune ?

Mme Claire-Lise Blum Buri, Syndic répond qu'après renseignements, oui c'est possible que le locataire de retourne contre la commune et cette dernière devra également payer les frais de dédommagements.

Mme Christine Yersin insiste et demande même si le contrat est de durée déterminée ?

Mme Claire-Lise Blum Buri, Syndic dit que c'est le cas, Prométerre protège les agriculteurs.

Mme Michèle Genillard souhaite savoir si locataire n'aurai pas besoin d'habitation, est-ce que la maison peut être relouée à une tierce personne ?

M. Pierre-Alexandre Yersin intervient énergiquement pour recentrer la discussion. Pour contrer les dire que l'on entend dans le village : Rougemont se vend, Rougemont meurt, on est plus chez nous, la municipalité a du patrimoine dans les mains et sa tâche de le maintenir en état. La rénovation du domaine servira de tremplin (pour un ou deux baux) à une jeune famille dans la vie à la campagne. Défendons notre patrimoine et restons réaliste.

Mme Claire-Lise Blum Buri, Syndic répète que la municipalité est bien consciente de l'importance de l'enveloppe demandée. Ce n'est pas possible de faire moins cher, aucun clou n'a été planté dans ce bâtiment depuis 40 ans. C'est un choix affectif, l'affectif coûte cher. La boursière confirme que Rougemont peut se payer cette rénovation. Le jour où la commune aura besoin d'argent, la commune pourrait par exemple vendre les parcelles au Pra. La commune ne ferait pas de carton en vendant les Plan Pra. Le terrain agricole ne peut pas être vendu cher. La seule question qu'il faut se poser est-ce que on veut rénover les Plan Pra tout en sachant qu'on ne peut pas le laisser en l'état.

M. Denis Rosat déclare que personne ne s'oppose aux travaux de rénovation. Par contre, il estime que là où le bas blesse est le déséquilibre entre le coût des travaux et le loyer. Le conseil ne recherche pas la rentabilité du bâtiment mais une meilleure relation entre les investissements et l'apport financier de la location. C'est au conseil de faire le bon choix.

Mme Sonia Lang approuve les propos de M. Rosat, mais il faut se projeter au stade supérieur, et penser que c'est surtout pour l'entretien du patrimoine avec en plus une famille pourra s'y loger.

M. Rodolphe Turrian précise que quand la municipalité actuelle est arrivée, la Plan Pra avaient été mis en location par l'ancienne municipalité. Cette dernière avait fait estimé la location par Estimapro de Prométerre et il s'est avéré que la location était trop élevée. De là, est parti le principe de travailler avec Estimapro.

Mme Michèle Genillard soutient les propos de M. Denis Rosat et elle dit préférer investir CHF 1.2 mio au Plan Pra que dans le social.

Mme Marie-Claude Urweider appuie les interventions des Municipaux disant qu'on ne peut pas vendre le patrimoine de la commune. La Municipalité a tourné le sujet dans tous les sens et a fait du mieux possible pour présenter un projet en faveur de la mise en valeur de ce patrimoine. La classification en catégorie no 2 de cette maison et juste derrière le no 1 qui concerne les églises et châteaux. La difficulté du dossier découle aussi de toutes les contraintes de cette classification.

M. Nicolas Blatti demande au conseil si l'on accepte ce crédit tel que présenté ?

M. Fabrice Biemann estime que la majorité du conseil est prêt à mettre cette somme pour rénover ce domaine. Il faudra bien le faire un jour ou l'autre. Ce n'est pas le rôle de la commune de laisser ce bâtiment déperir. L'unique élément qui pose problème est l'estimation de Prométerre du loyer chiffré à CHF 16'200.-/an. Il demande si ce montant ne peut pas être contesté ou recalculé ?

Mme Sonia Lang répond que Prométerre a déjà augmenté de 2.9 %. Mme Lang veut bien tenter de négocier encore tout en sachant que les interlocuteurs chez Prométerre sont assez rigides.

Mme Claire-Lise Blum Buri, Syndic dit qu'en tant que commune et n'ayant pas l'habitude de négocier avec Prométerre, on ne peut pas aller faire du marchandage et a choisi d'appliquer le tarif officiel pour rester dans le cadre légal. Il faut savoir aussi que tous les investissements mis dans les alpages ne sont pas vraiment rentabilisés non plus.

M. Jean-Pierre Urweider note qu'une augmentation de loyer de quelque millier de francs par année, ne va rien changer au final sur la proportion investissement et rentabilité.

M. Fabrice Biemann dit qu'effectivement cela ne va pas changer grand choses, mais c'est une question d'équité par rapport aux citoyens de la commune.

Mme Claire-Lise Blum Buri, Syndic informe que les loyers de l'Arbalète sont également en dessous de la valeur du marché et du seuil de rentabilité. Les agricultures ont tendances à être mal traité (par ex. prix du lait) et on ne peut pas faire de comparaison leurs revenus avec ceux d'un autre secteur de la vie active.

M. Jean-Paul Yersin demande quelle est la location actuelle ?

Mme Claire-Lise Blum Buri, Syndic répond qu'elle se monte à CHF 6'200.- et comporte uniquement le domaine sans l'habitation.

M. Jean-Paul Yersin demande pourquoi dans le budget 2012, la location est de CHF 10'650.-

Mme Danièle Lenoir, boursière explique que c'était le montant demandé au locataire précédent englobant le rural et l'habitation. Le budget a été établi en 2011, sans encore avoir connaissance des changements impliqués à ce jour.

La parole n'étant plus demandée, le préavis est passé au vote.

Autoriser la Municipalité à procéder aux travaux de réfection du bâtiment des Plan Pra

Est refusé par 16 NON, 12 OUI et 4 Abstentions

Pierre-Alexandre Yersin déplore ce vote et demande à l'assemblée ce que la Municipalité doit faire ?

M. Fabrice Biemann dit qu'il faut dire ce qu'il y a à dire. Selon lui le projet de rénovation est bien, mais c'est le montant de location qui pose problème. Il propose que La Municipalité rediscute ce montant de location de CHF 16'200.- avec Prométerre.

M. Francis Gétaz rejoint l'avis de M. Biemann. Et effectivement il faudrait trouver une solution pour un loyer plus adapté.

Mme Claire-Lise Blum Buri, Syndic dit que le rôle de la Municipalité est d'accepter la décision du conseil communal. La Municipalité va réfléchir pour voir comment aller de l'avant sachant que ce bâtiment ne va pas rester éternellement dans cet état. Le sujet sera discuté en septembre prochain.

Mme Annie Schwitzguébel propose de mettre ce domaine en vente pour un paysan. Mme Sonia Lang mentionne que cela n'a jamais été dans la politique de la commune de se séparer de son patrimoine et encore moins d'une maison (datant de 1725) qui est classifiée en catégorie 2 aux monuments historiques.

Mme Marie-Claude Urweider appuie les propos de Mme Lang.

5) Préavis no 02/2013

Demande de crédit d'ouvrage pour la construction du nouveau Collège Henchoz

Le rapport favorable de la commission intercommunale est lu par Mme Marie-Claude Urweider.

Mme Annie Schwitzguébel donne la lecture du rapport favorable de la commission. Mme Annie rappelle le calcul du point d'impôt. Il est obtenu en additionnant les 8 premiers point de l'arrêté d'imposition communal (impôts sur revenu et fortune, spécial du par les étrangers, sur le bénéfice, droit de mutation, succession ...etc) puis en divisant le total par le taux d'imposition communal.

La discussion n'est pas demandée, le préavis municipal est passé au vote.

Autoriser la Municipalité à participer financièrement à la construction du nouveau collège Henchoz

Est accepté par 27 OUI et 5 Abstentions

Octroyer, à cet effet, un crédit de CHF 6'211'915.25

Est accepté par 27 OUI et 5 Abstentions

Autoriser la Municipalité à emprunter le montant nécessaire auprès de l'établissement bancaire de son choix

Est accepté par 27 OUI et 5 Abstentions

Amortir ce montant sur 30 ans par le biais du compte 5200.3312, la première fois au budget 2015. A ce montant s'ajoutera un intérêt passif annuel de l'ordre de CHF 62'000.- la première année selon les conditions actuelles du marché

Est accepté par 27 OUI et 5 Abstentions

Mme Claire-Lise Blum Buri, Syndic remercie le conseil pour cette preuve de confiance. C'est un beau projet pour la vallée et pour l'avenir de nos enfants.

Le Président tient à préciser qu'il y a eu des bonnes discussions lors du pré-conseil.

M. Nicolas Blatti demande si les résultats des autres communes sont déjà connus ?

Mme Sonia Lang informe que ce préavis a été accepté à l'unanimité à Château-d'Oex et Rossinière.

6) Divers et propositions individuelles

M. Denis Rosat trouverait judicieux d'installer une barrière sur la route D'en bas Village à Flendruz, entre le passage à niveau et la maison de la famille Blum, le talus en contre-bas étant bien abrupt.

M. Rodolphe Turrian prend note de cette remarque.

Mme Christine Yersin demande il y a une possibilité d'envisager une séance d'information sur la modification de loi sur les communes au Pays-d'Enhaut ?

Mme Claire-Lise Blum Buri, Syndic dit que la remarque a déjà été adressée au Préfet. Mais c'est comme cela et il n'y a rien à faire.

M. Tell Schwitzguébel aimerait savoir ce qu'il adviendra du feu du 1^{er} août étant donné qu'il y aura un chapiteau du festival des enfants sur le terrain de sport ?

M. André Reichenbach dit que la recherche d'alternatives est déjà en cours. C'est un choix à faire en sachant que le festival des enfants se déroule sur 9 jours et le 1^{er} août sur une journée. Les animations seront maintenues, c'est juste le feu qui est compromis. L'emplacement du chapiteau de 240 places n'est pas encore tout à fait définitif.

Mme Michèle Genillard revient au préavis 21/2011 qui concerne le bâtiment Motor Colombus, et le droit d'emption valable jusqu'à fin décembre 2013.

Mme Claire-Lise Blum Buri, Syndic dit que cela fait partie du PPA de la Gare. On est toujours dans la phase de finalité du PPA pour pouvoir démarrer les travaux. Les délais deviennent courts et la Municipalité va se renseigner pour obtenir des prolongations. Le PPA va être présenté au Canton très prochainement.

Mme Michèle Genillard dit que le bâtiment était en parfait état au moment de l'accord, mais sera plus utilisable s'il reste inutilisé.

Mme Claire-Lise Blum Buri, Syndic a déjà fait passer ce message, mais les propriétaires sont que peu sensibles à ceci et sont sûrs d'arriver au bout et de démonter la maison.

PV du 07 mai 2013

M. Nicolas Blatti demande si c'est possible d'avoir un ordinateur et une imprimante à disposition pour le travail des commissions dans la salle du conseil.

Mme Claire-Lise Blum Buri, Syndic prend note et va se renseigner.

M. Thierry Genillard s'étonne que le Canton n'entre pas du tout en matière pour les travaux du virage de Flendruz.

M. Rodolphe Turrian explique que la loi a été modifiée il y a 4 ans stipulant que les entrées des localités et la partie 50km/h est à la charge des communes. Il faut savoir aussi qu'en cas de pépin c'est la commune qui est responsable.

Il est 22h25 lorsque le président clôt cette séance.

Rougemont, le 22 mai 2013

Le Président

La Secrétaire

Colin Rayroud

Daphné Waser